

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 10 mars 2014, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames, Messieurs:  
Gilbert Pilote, maire  
Pauline Lauzon, conseillère  
Diane Sirard, conseillère  
Mario Lachaine, conseiller  
Georges Piché, conseiller  
Mario Léonard, conseiller  
Yvon Forget, conseiller  
et  
Normand Bélanger, directeur général

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

**2014-03-57**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

**2014-03-58**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2014**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 10 février 2014, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 février 2014 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

**2014-03-59**

#### **COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE AU 10 MARS 2014 POUR ACCEPTATION**

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste

des comptes à payer pour la période se terminant 10 mars 2014 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	315 716.84 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	24 978.32 \$
AUTRES DÉPENSES.....	51 572.63 \$
TOTAL DU MOIS.....	392 267.79 \$

et d'entériner le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

**2014-03-60**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 111-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 111 SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET COMPENSATIONS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 111-1 modifiant le règlement numéro 111 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales soit adopté.

ADOPTÉE

**2014-03-61**

**RENOUVELLEMENT D'ASSURANCE COLLECTIVE**

**ATTENDU** que conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé le 16 décembre 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités membres du regroupement Estrie-Montérégie;

**ATTENDU** qu'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil municipal, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

**ATTENDU** que le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec a, conformément à la loi, suivi la recommandation du consultant et du comité de gestion;

**ATTENDU** que lors de sa réunion du 20 février 2014, le conseil d'administration de l'UMQ a octroyé le contrat regroupé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités et organismes municipaux du regroupement, dont la Municipalité de Ferme-Neuve;

**ATTENDU** que le consultant de l'UMQ communiquera avec la personne représentant chaque municipalité du regroupement dans les prochains jours afin de l'informer de la valeur du contrat octroyé pour la municipalité et des taux personnalisés, ou de la manière d'accéder à ces informations;

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi, la Municipalité de Ferme-Neuve est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat;

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, à la suite d'un appel d'offres public;

**QUE** le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014;

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaires, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat, tant envers le fournisseur qu'envers l'UMQ, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ.

ADOPTÉE

2014-03-62

#### **AUTORISATION DE DÉPLACEMENTS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** les membres du conseil autorisent les déplacements suivants :

**QUE** le directeur général soit autorisé à assister à l'assemblée générale de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ le 7 mai 2014 à Nicolet.

**QUE** le directeur général soit autorisé à assister et participer au congrès annuel de l'ADMQ qui se déroulera du 11 au 14 juin 2014 à Québec.

**QUE** la secrétaire-trésorière adjointe soit autorisée à assister à la rencontre d'information avec la firme Mallette actuaires inc.

concernant les assurances collectives le 18 mars prochain à Châteauguay.

**QUE** l'inspectrice en bâtiments soit autorisée à assister et à participer au congrès annuel de la COMBEQ qui se déroulera du 1 au 3 mai 2014 au Manoir Richelieu à Baie St-Paul.

**QUE** les frais d'inscription, de repas et de séjour soient payés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

**2014-03-63**

**REFINANCEMENT RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 102 ET 45**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal confirme au MAMROT que les frais d'émission dans le cadre du renouvellement du financement du règlement numéro 102 (250 600 \$) soient pris à même le solde résiduel de ce règlement, et que les frais du renouvellement du règlement numéro 45 (461 900 \$) soient pris à même les surplus accumulés au 31 décembre 2012. Ceux-ci sont estimés à environ 5 000 \$ pour le règlement 102 et à environ 9 000 \$ pour le règlement 45.

ADOPTÉE

**2014-03-64**

**VENTE PAR SHÉRIF**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Me Roger Rancourt soit mandaté à entreprendre les démarches afin que le Shérif du district de Labelle procède à la vente en justice de l'immeuble propriété de 9168 - 4862 Québec inc. du 300, 9<sup>e</sup> Avenue à Ferme-Neuve.

**QUE** la somme de 1,000 \$ dollars soit versée au Shérif du district de Labelle afin que le processus soit enclenché pour la vente.

**QUE** le directeur général soit autorisé à enchérir sur l'immeuble jusqu'à un maximum de 25 % de l'évaluation foncière qui est à ce jour établie à 185 100 \$

ADOPTÉE

**2014-03-65**

**ANNULATION DES CONSTATS D'INFRACTION – VILLE DE MONT-LAURIER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve avise la Ville de Mont-Laurier que nous désirons annuler les constats d'infraction n° 803981118, 803981119, et 804038805, tel que demandé par la Ville.

ADOPTÉE

**2014-03-66**

### **CONTRÔLEUR DE CHIEN**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** les services de *La Petite Patte* dirigés par Madame Karine Kennedy soient renouvelés en tant que contrôleur de chien pour la Municipalité de Ferme-Neuve du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2016.

**QUE** la somme de deux cent cinquante dollars (250.00 \$) lui soit versée mensuellement le dernier jour du mois pour les services rendus.

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer l'entente à intervenir avec cette entreprise.

ADOPTÉE

**2014-03-67**

### **SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ANNÉE 2014**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** les organismes suivants reçoivent une subvention pour l'année 2014 :

AFEAS	150 \$
Albatros Mont-Laurier	100 \$
Centre communautaire de Ferme-Neuve	6,800 \$
Chevaliers de Colomb	100 \$
Club Fraternel des Aigles	100 \$
Club de Patinage Artistique de Ferme-Neuve	200 \$
Club Richelieu de Ferme-Neuve	100 \$
Comité de bénévolat de Ferme-Neuve	1,000 \$
Fondation Martin Paquette	400 \$
Pompiers (déjeuner)	100 \$
Bourse Centre Christ-Roi	300 \$
Bourses Polyvalente St-Joseph	300 \$
COOP de santé de Ferme-Neuve	1,500 \$
Centre de prévention suicide Le Faubourg	50 \$
Centre de prélèvement (2010-2013)	2,500 \$
Club Motoneige Ferme-Neuve	3,500 \$
Club VTT Quad Villages H-L (15-106)	3,500 \$
Ensemencement des Lacs	3,000 \$
Village d'accueil (2010-2013)	2,000 \$
Entramis	250 \$
Cadet de l'air Escadron 739	50 \$
TOTAL	26,000 \$

ADOPTÉE

**2014-03-68**

**AVANCE 2014 DE L'OMH DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le directeur général à verser une avance de 10,000 \$ au conseil d'administration de l'OMH de Ferme-Neuve pour l'année 2014.

ADOPTÉE

**2014-03-69**

**VERSEMENT DE SUBVENTION « PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE ET KIOSQUE TOURISTIQUE » 2014**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la subvention de 100,000 \$ octroyée au « Parc Régional Montagne du Diable » et de 10,000 \$ pour le « kiosque touristique » pour l'année 2014 soit versée en trois versements :

40,000 \$ en mars,

30,000 \$ en juin,

30,000 \$ + 10,000 \$ pour le kiosque touristique en septembre 2014.

ADOPTÉE

**2014-03-70**

**PAIEMENT DE FACTURE PRÉVOST FORTIN D'Aoust, AVOCATS S.E.N.C.R.L. RE : D. RACETTE**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général à payer la facture de la Firme Prévost Fortin D'Aoust, avocats S.E.N.C.R.L. la somme de 18 768.54 \$ (taxes incluses), et ce, pour clore le dossier de Cour Supérieure de Madame Danielle Racette.

**QUE** le conseil municipal remercie Me Johanne Côté et Me Étienne Morin dans la conclusion de ce dossier.

ADOPTÉE

**2014-03-71**

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-ST-PHILIPPE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve appuie les démarches de la Municipalité de Chute-St-Philippe dans leur demande au Ministère des Transports du Québec pour obtenir l'élargissement de la bretelle d'accès sur la Route 117 à l'angle du chemin des Quatre-Fourches.

ADOPTÉE

**Période de questions** (SECTION ADMINISTRATION)

**2014-03-72**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 131 RELATIF AU FINANCEMENT POUR DÉFRAYER LES COÛTS DE RÉNOVATION ET DE RÉFRIGÉRATION DU CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement numéro 131 relatif au financement pour défrayer les coûts de rénovation et de réfrigération du centre sportif Ben-Leduc au montant de 3,200 000 \$.

Les membres du conseil renoncent à la lecture dudit règlement et confirment qu'ils ont reçu ledit règlement 24 heures avant son adoption.

ADOPTÉE

**2014-03-73**

**JOURNÉE DES PERSONNES HABLES À VOTER (RÈGLEMENT # 131)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le lundi 14 avril 2014 de 9 h à 19 h, soit déterminé comme journée des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 131.

ADOPTÉE

**2014-03-74**

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS WSP CANADA INC. – AIDES FINANCIÈRES HYDRO-QUÉBEC – ARÉNA BEN-LEDUC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services professionnels de WSP Canada Inc. dans le cadre du programme bâtiment d'Hydro-Québec d'aides financières pour l'aréna Ben-Leduc, offre déposée par Monsieur Alexandre Hudon, ing. de la firme WSP Canada Inc., comme décrite dans sa correspondance du 3 mars 2014.

**QUE** le directeur général soit autorisé à signer l'offre de services révisée et que la somme de 7,700 \$ + les taxes applicables soit réservée à même le budget d'infrastructure du centre sportif Ben-Leduc.

ADOPTÉE

2014-03-75

**NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ JOURNALIER-LOISIRS AU CENTRE RÉCRÉATIF**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** pour compléter la résolution 275-11-13, le conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Patrice Dumoulin à titre de journalier - loisirs au centre récréatif et de confirmer sa date d'ancienneté au 21 décembre 2012.

**QUE** le service de paie soit avisé des modifications à apporter au traitement salarial de Monsieur Patrice Dumoulin, et ce, à compter du 17 février 2014.

ADOPTÉE

2014-03-76

**OUVERTURE DE SOUMISSION CAMION FORD E350**

**CONSIDÉRANT** que le service des incendies a procédé par soumission publique à la vente d'un camion Ford E350 pour la Municipalité de Ferme-Neuve;

**CONSIDÉRANT** que 2 personnes ont soumissionné;

**CONSIDÉRANT** que les offres se détaillent comme suit :

- Garage H. Robitaille inc.	350.00 \$
- Marc Villeneuve (avant taxes)	300.00 \$

**CONSIDÉRANT** que les deux soumissionnaires selon un rapport du directeur général ont été jugés conformes à notre devis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la vente du camion Ford E350 soit accordée à « Garage H. Robitaille inc. » au coût de 402.42 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2014-03-77

**SIGNATURE ENTENTE SERVICE INCENDIE LAC-ST-PAUL**

**ATTENDU** que le projet soumis à la Municipalité de Lac-St-Paul comprenait une entente de deux ans ;

**ATTENDU** que ladite municipalité veut faire une entente que d'une seule année ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité abroge la résolution 2014-02-54 et la remplace par la présente.

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le maire et le directeur général à signer l'entente de prévention contre l'incendie avec la Municipalité de Lac-St-Paul pour l'année 2014.

ADOPTÉE

**2014-03-78**

**AUGMENTATION 2015 DU SERVICE INCENDIE LAC-ST-PAUL**

**ATTENDU** que dans l'entente de la prévention contre les incendies, il y est stipulé que pour toutes modifications ou annulation d'entente, les municipalités doivent s'aviser mutuellement de changement six (6) mois à l'avance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve avise la Municipalité de Lac-St-Paul que l'entente de prévention contre l'incendie pour l'année 2015 sera modifiée à la hausse, soit de 2 % sur tous les coûts inscrits à l'entente 2014.

ADOPTÉE

**2014-03-79**

**POMPIERS VOLONTAIRES – PÉTITION POUR GYROPHARE**

**CONSIDÉRANT** qu'il est souhaitable de diminuer le temps de réponse des services d'urgence, notamment dans les municipalités qui n'ont pas de pompiers permanents ;

**CONSIDÉRANT** qu'un gyrophare vert, permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendrait plus visible à longue portée, spécialement le soir et la nuit ;

**CONSIDÉRANT** qu'ailleurs au Canada, plusieurs provinces, dont l'Ontario permet déjà aux pompiers volontaires de se servir de ce type de gyrophare ;

**CONSIDÉRANT** qu'un regroupement milite afin de permettre l'utilisation d'un gyrophare vert au Québec dans les situations d'urgence et qu'il entend poursuivre ses représentations jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause ;

**CONSIDÉRANT** qu'une pétition de 2775 signatures en appui au projet sera bientôt déposée à l'Assemblée nationale par la députée de Gatineau, Madame Stéphanie Vallée ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'appuyer le regroupement dans ces revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal appuie le regroupement dans ces revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence ;

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

**2014-03-80**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 20 h 35.

ADOPTÉE

---

GILBERT PILOTE,  
Maire

---

NORMAND BÉLANGER,  
Directeur général